

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE

Pièces à fournir et marche à suivre

Mise à jour : 07 02 2014

Vous pouvez télécharger et pré-remplir **informatiquement** votre dossier sur le site : « service public.fr », onglet « papiers citoyenneté », puis rubrique « État Civil identité authentification », cliquez sur passeport puis, rubrique « service en ligne et formulaires » : **téléchargez le formulaire 12100*02 ou 12101*02** (personne majeure ou mineure), après avoir rempli le formulaire, **éditez le et amenez le, le jour de votre rendez-vous.**

ATTENTION ! La présence de l'intéressé(e) est indispensable lors de la demande et lors du retrait du passeport pour les personnes majeures et pour les mineurs de 12 ans et +. Le mineur de 12 ans et + doit être accompagné de son représentant légal, muni d'une pièce d'identité (père, mère, tuteur légal).

La comparution personnelle des mineurs de – de 12 ans n'est exigible qu'une seule fois, lors de la remise du passeport.

LES DEMANDES DE PASSEPORT SONT RECUES SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

PIÈCES A FOURNIR :	
Livret de famille + photocopie	<input type="checkbox"/>
Carte d'identité (même périmée) original + photocopie de l'intéressé <u>et le cas échéant du parent titulaire de l'autorité parentale</u>	<input type="checkbox"/>
Passeport périmé (S'il y a lieu) original + photocopie	<input type="checkbox"/>
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (Pas nécessaire si vous êtes titulaire d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité ou périmé depuis – de 2 ans) Copie acte de décès du conjoint (Pour les femmes veuves)	<input type="checkbox"/>
2 Photographies d'identité identiques, de face tête nue, format 35 X 45 mn non découpées conformes à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005. La prise de vue doit dater de moins de 3 mois et être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande. (Ne pas inscrire le nom derrière)	<input type="checkbox"/>
JUSTIFICATIF DE DOMICILE récent : facture originale + photocopie- quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone. + si majeur domicilié chez ses parents, photocopie carte d'identité + attestation sur l'honneur du père ou de la mère	<input type="checkbox"/>
En cas de perte ou vol : fournir originale + une copie d'une déclaration de perte ou vol souscrite auprès du service de la Police Municipale (Cour Saint-Philibert)	<input type="checkbox"/>
POUR UNE PERSONNE MAJEURE : DURÉE DE VALIDITÉ DU PASSEPORT : 10 ANS	
Timbre fiscal de 86 € pour les majeurs <i>Dans le cadre d'un voyage aux USA et sur présentation d'un justificatif de voyage, (facture) exonération, pour la durée de validité restante, du droit de timbre si ancien passeport établi de 2002 à 2006</i>	<input type="checkbox"/>
POUR UN ENFANT MINEUR : DURÉE DE VALIDITÉ : 5 ANS	
Timbre fiscal de 17 € pour les moins de 15 ans Timbre fiscal de 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus	<input type="checkbox"/>
AUTORISATION PARENTALE	
Si parents mariés : Présence d'un parent muni de sa carte d'identité (originale + photocopie)	<input type="checkbox"/>
<u>Si parents divorcés</u> : Présence d'un parent ayant l'autorité parentale <u>muni d'une pièce d'identité et du jugement de divorce (originaux + photocopie)</u> . De plus, si résidence alternée de l'enfant fournir <u>justificatifs de domicile et cartes d'identité des 2 parents.</u>	<input type="checkbox"/>
Jugement de tutelle (original + photocopie)	<input type="checkbox"/>

PASSEPORT MODIFIÉ A TITRE GRATUIT UNIQUEMENT EN CAS DE : Changement de nom ou Changement d'adresse

ATTENTION : Le passeport sera renouvelé gratuitement jusqu'à concurrence de la durée de validité fiscale restant à couvrir
En cas d'urgence fournir un justificatif (Lettre employeur – justificatif médical etc...)

MARCHE A SUIVRE

1. Un agent de l'Etat Civil établit votre dossier en votre présence, l'envoie à la Sous-Préfecture du Havre et vous remet un récépissé à présenter lors de la remise de votre passeport. **Pour les mineurs, le récépissé est toujours signé par le représentant légal, lors de la demande, il en est de même pour l'attestation à retourner en S/Préfecture, lors de la remise du passeport.**
2. Après vérification, la Sous-Préfecture transmet votre demande de passeport au Centre National de fabrication. Votre passeport est ensuite retourné en Mairie. (Le délai à titre indicatif varie de 4 à 8 semaines, selon les périodes).
3. Un agent municipal vous contacte afin de vous informer de la réception de votre passeport en Mairie. Dès lors, vous pourrez le retirer personnellement auprès de l'accueil central de la Mairie.

Horaires d'ouverture du Service Etat Civil :

Du lundi au vendredi de 08 heures 15 à 17 heures
Le samedi matin du 08 heures 45 à 11 heures 45. Tél. : 02 35 30 96 53